

# AMAP



## Vallée du Cailly

Bonjour,

Pour ce troisième trimestre de l'année 2015, la saison des **pommes** reprend fin septembre et Nathalie et Bruno nous proposent, comme chaque année, de faire deux distributions de **pêches** fin août et début septembre.

Voici donc les produits que nous proposent les producteurs de notre association :

- Des **paniers de légumes** (Producteur : M. DELAPORTE).
- Du **miel** et des **produits à base de miel** (Producteur : M. DEBRAIZE).
- Des **yaourts** et **fromage de brebis** (Producteurs : M. et Mme PERRIER).
- Des **pêches**, des **pommes** et du **jus de pommes** (Producteurs : M. et Mme CORROYER).
- Des **produits laitiers** (Producteur : M. et Mme DECORDE).

Pour la **viande bovine** (Producteurs : M. et Mme LEVACHER), la date n'est pas encore arrêtée, c'est pourquoi nous vous la communiquerons plus tard.

**Dans le cas où vous souhaiteriez quitter l'association, nous vous remercions de bien vouloir nous prévenir le plus tôt possible pour que nous puissions contacter des personnes sur liste d'attente avant le commencement du trimestre.**

Si vous souhaitez toujours prendre un panier toutes les semaines, voici le détail des chèques à nous faire parvenir :

| Mois      | Jours de distribution | Nombre de paniers | Prix à payer pour le mois |
|-----------|-----------------------|-------------------|---------------------------|
| Juillet   | Jeudi 02              | 5                 | 60,00 euros               |
|           | Jeudi 09              |                   |                           |
|           | Jeudi 16              |                   |                           |
|           | Jeudi 23              |                   |                           |
|           | Jeudi 30              |                   |                           |
| Août      | Jeudi 06              | 4                 | 48,00 euros               |
|           | Jeudi 13              |                   |                           |
|           | Jeudi 20              |                   |                           |
|           | Jeudi 27              |                   |                           |
| Septembre | Jeudi 03              | 4                 | 48,00 euros               |
|           | Jeudi 10              |                   |                           |
|           | Jeudi 17              |                   |                           |
|           | Jeudi 24              |                   |                           |

5 paniers à 12 euros (Juillet) 60,00

4 paniers à 12 euros (Août) 48,00

4 paniers à 12 euros (Septembre) 48,00

**Total du troisième trimestre 156,00**

- ✓ Soit **156,00 euros** à fournir en un, deux ou trois chèque(s) au trésorier, au plus tard le **Jeudi 18 juin 2015**.

## Pommes/Pêches/Jus de pommes

Le kilo de pommes est à 2,20€.

La bouteille de jus de pommes est à 2,20€

Le plateau de 4Kg de pêches est à 12€

| Dates de distributions  | Produits distribués                 |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Jeudi 16 Juillet 2015   | Jus de pommes                       |
| Jeudi 27 Août 2015      | Jus de pommes et plateaux de pêches |
| Jeudi 10 Septembre 2015 | Plateaux de pêches                  |
| Jeudi 24 Septembre 2015 | Jus de pommes et pommes             |

Les jeudis 11 et 18 juin 2015, un membre du conseil d'administration sera présent pendant toute la distribution pour récupérer vos commandes ainsi que les chèques qui y correspondent.

## Fromages/Yaourts

Comme vous le savez déjà, la vente directe de produit sans commande préalable est interdite. En effet, l'AMAP pourrait être attaquée pour concurrence déloyale par des commerçants locaux parce qu'il s'agit alors d'un marché non déclaré auprès de la commune et des services fiscaux (Cf. réglementation du droit de place sur les marchés publics).

Nous nous sommes entendus avec M. et Mme PERRIER sur la marche à suivre :

Chaque adhérent doit déterminer ce qu'il va commander pour le trimestre. Celui-ci fait un deux ou trois chèque(s) équivalent(s) à ce qu'il va commander le prochain trimestre. Vous passez commande et à chaque distribution, nous déduisons de la somme que vous avez avancé, l'ensemble des produits que vous avez réservé et emporté.

A la fin de chaque trimestre, nous ferons les comptes exacts et régulariserons la situation. Soit le producteur vous rendra le trop perçu, soit vous paierez la différence.

Nous vous laissons donc faire le calcul en sachant qu'au cours de ce trimestre, M. et Mme PERRIER nous proposeront :

| Dates de distributions  | Produits distribués           |
|-------------------------|-------------------------------|
| Jeudi 16 Juillet 2015   | Fromages de brebis et yaourts |
| Jeudi 27 Août 2015      | Fromages de brebis et yaourts |
| Jeudi 24 Septembre 2015 | Fromages de brebis et yaourts |

Les tableaux ci-dessous vous permettent d'avoir un ordre de grandeur.

Fromages de brebis

### Frais ou affinés

Moyen 2,90€

Tomme 28,00€/Kg

Yaourts au lait de brebis

A l'unité 1,00€

Les jeudis 11 et 18 juin 2015, un membre du conseil d'administration sera présent pendant toute la distribution pour ramasser les chèques.

## Miel et produits à base de miel

Les distributions auront lieu:

Jeudi 16 Juillet 2015

Jeudi 27 Août 2015

Jeudi 24 Septembre 2015

Les jeudis 11 et 18 juin 2015, un membre du conseil d'administration sera présent pendant toute la distribution pour récupérer vos commandes ainsi que les chèques qui y correspondent.

## Récapitulatif

- ❖ 156€ en un ou deux chèque(s) à l'ordre de M. DELAPORTE.
- ❖ Une somme à déterminer en un, deux ou trois chèque(s) à l'ordre de M. et Mme PERRIER.
- ❖ Votre « bon de commande de miel et produits à base de miel » et la somme qui y correspond en un, deux ou trois chèque(s) à l'ordre de M. DEBRAIZE.
- ❖ Votre « bon de commande de produits laitiers » et la somme qui y correspond en un, deux ou trois chèque(s) à l'ordre de M. et Mme DECORDE.
- ❖ Un chèque correspondant à votre commande à l'ordre de M. et Mme CORROYER.

**→ Merci de préparer les chèques à l'avance  
pour nous faciliter la tâche ←**

Si vous avez un souci, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse suivante : [amap.valleeducailly@laposte.net](mailto:amap.valleeducailly@laposte.net)

A jeudi,

Cordialement,

Toute l'équipe de l'AMAP Vallée du Cailly  
<http://amapmaromme.canalblog.com/>